



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Baudrecourt Sarrebruck Francfort

Question écrite n° 121828

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la mise en service prochaine du TGV-Est. Dans un souci d'équilibre, le projet initial prévoyait à la fois de prolonger la ligne à grande vitesse par la section Baudrecourt-Strasbourg et d'améliorer la liaison ferroviaire Baudrecourt - Sarrebruck - Francfort. Or, ce second volet semble complètement oublié et les conséquences à terme en seraient graves. En effet, si les négociations franco-allemandes ne décident rien pour la section Baudrecourt - Sarrebruck - Francfort et si parallèlement les mêmes négociations entérinent le franchissement du Rhin par le TGV-Est, tout le trafic Paris - Francfort serait alors dévié par Strasbourg. Bien qu'étant beaucoup plus long, l'itinéraire par Strasbourg serait alors plus rapide que par Sarrebruck. La liaison historique Paris - Sarrebruck - Francfort perdrait dans ces conditions une grande partie des flux de voyageurs, d'où une réduction considérable du nombre des rames TGV desservant le bassin houiller lorrain et Sarrebruck. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si côté français, il est prévu d'améliorer la section de voie ferrée Baudrecourt - Saint-Avold - Sarrebruck pour la porter à au moins 150 kilomètres par heure de manière concomitante avec la construction de la section Baudrecourt-Strasbourg de la ligne à grande vitesse. Elle souhaiterait également savoir si, dans le cadre des négociations franco-allemandes, le pont prévu sur le Rhin pour le TGV aura pour corollaire des travaux permettant aux rames TGV de circuler à au moins 150 kilomètres par heure sur la section Sarrebruck - Francfort.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121828

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3513